



**Syndicat National des  
Cadres A**

## **CGC Finances Publiques et SNC CGC**

86/92 Allée de Bercy  
Bâtiment Turgot  
Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39

Sites : [www.cgc-dgfiip.info](http://www.cgc-dgfiip.info) / [www.snc-dgfiip.info](http://www.snc-dgfiip.info)

Adresses mail : [cgc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:cgc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr)  
[snc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:snc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr)



**Syndicat National  
des Contrôleurs**

### **LE LIEN CGC Visioconférence du 15 janvier 2021 avec la Direction Générale**

**Cette 2<sup>e</sup> visioconférence de l'année 2021 entre la DGFIP et les syndicats s'inscrit dans le contexte de la généralisation de la mesure gouvernementale du couvre-feu institué à 18H.**

#### **1/ Couvre-feu - conséquences sur le fonctionnement des services**

Le Directeur Général débute la visioconférence en indiquant que l'on bascule en mode « *couvre-feu* ». A cet égard, M. Fournel estime qu'il n'y aura pas de perturbations sur l'activité de la DGFIP. En cas de dépassement post couvre-feu, les dérogations sont admises et la carte professionnelle suffit comme justificatif auprès des autorités.

Un modèle d'attestation sera établi pour les personnels ne disposant pas de cartes professionnelles comme les agents d'entretien.

L'idée de la mesure est de limiter au maximum les interactions sociales (comme les « *afterwork* ») autres que les déplacements domicile/travail.

Le couvre-feu ne doit pas entraîner de « *banalisation* » de la journée de travail. Le temps de service doit être accompli, quitte à adapter les horaires, mais il n'est pas question de diminution : nécessité d'arriver plus tôt pour partir plus tôt. (Seul) Paris et la région parisienne pourrait poser plus de difficultés. Un cadrage est à l'étude, notamment pour les personnels de la « *Centrale* ».

En tout état de cause, selon le DG et le DGA la meilleure réponse est le télétravail et les directions déjà antérieurement soumises au couvre-feu à 18H n'ont fait remonter aucune difficulté.

Monsieur Magnant, Directeur Général Adjoint surenchérit : « *Le couvre-feu ne paraît pas modifier l'organisation du travail. Il n'y a pas lieu de donner des consignes générales. La plupart des agents partent bien avant 18H. En revanche, il est extrêmement important de résoudre les situations individuelles présentant des difficultés mais à condition de respecter les horaires de travail...* »

*Le Directeur Général a rappelé également que les travaux actuellement en cours sur HELIOS, pouvant rendre l'applicatif parfois indisponible une journée entière, n'ouvrira plus de jours « offerts » en ASA comme cela avait été le cas précédemment, pour ne pas créer de jurisprudence.*

La CGC, comme les autres syndicats, est très dubitative sur les affirmations péremptoires de la Direction Générale concernant l'organisation du travail sous régime de couvre-feu. Comment en

effet concilier le respect parfait des horaires avec une moindre plage de temps de travail, faire les courses, aller chercher les enfants... ?

Nous souhaitons que l'administration pousse un peu plus loin la réflexion à l'aune des premiers retours d'expérience et du « vécu » réel au cours de cette période une nouvelle fois inédite.

Concernant les mesures de régulation de l'accueil du public et les dispositions qui pourraient être prise en faveur du rétablissement de l'accueil exclusif sur rendez-vous, la CGC n'a pas eu de retour favorable de l'administration au présent stade.

## **2/ Contexte sanitaire et social**

Au sujet de la situation sanitaire (cf. tableau in fine) il n'y a pas d'augmentation forte des quatorzaines/septaines mais il faut rester vigilant.

Le Directeur Général rappelle la mise en place de la suspension du jour de carence en cas de Covid ou de cas contact. C'est un dispositif général qui n'est pas propre à la DGFIP.

Monsieur Fournel présidera un GT qui sera dédié aux différents scénarios envisagés dans le cadre de la continuité de service à la DGFIP (PCA) envisageant différentes hypothèses pour faire face aux situations, y compris celle d'un confinement.

Le CTR initialement programmé le 26 janvier sera reporté au 1<sup>er</sup> février.

## **3/ Télétravail**

Celui-ci se maintient mais « *s'érode un peu par lassitude* » selon la terminologie employée par le Directeur Général. Le taux de télétravailleur sur un jour donné oscille dans une fourchette comprise entre 28 à 30 % des effectifs disponibles.

La DGFIP escompte un taux d'équipement qui pourrait atteindre 70 à 80 % dès le milieu de l'année. La doctrine est en train de changer avec une orientation privilégiée vers un matériel portable modulable et adaptable aux situations rencontrées, amovible avec une installation sur un « socle » au bureau.

L'idée sous-jacente est maintenant d'adapter les matériels aux différents métiers, en ayant une vision transverse.

1.000 à 2.000 nouveaux PC sont livrés chaque semaine et le primo-équipement reste la priorité.

Concernant l'équipement en téléphone portables, l'administration est moins avancée et dans l'attente de données provenant des directions locales.

La DG a été interpellée par la CGC sur la nécessité d'améliorer les conditions matérielles d'exercice du télétravail pour qu'il puisse s'exercer de manière pérenne dans de bonnes conditions. La question du double écran installé à domicile, nécessaire pour bien travailler sur certaines applications, comme au bureau, a été posée.

Le DG, a répondu que ce point pouvait maintenant être abordé, dans la mesure où l'objectif prioritaire d'installation en masse des matériels permettant de télétravailler était en passe d'être atteint. Se posent toutefois des questions de faisabilité à domicile des conditions techniques de branchement. Il faudra que les agents assurent seuls ces installations. Il ne peut pas être question de déplacer des équipes techniques à domicile.

Interrogé sur l'incompatibilité du VPN 10 par la CGC, M. Rousselet, chef de service des services informatiques, a indiqué qu'il prenait connaissance de cette problématique et que la doctrine d'habilitation allait être appelée à évoluer pour satisfaire à ce type de pré-requis techniques.

A noter que le taux d'équipement de la DRFiP75, 43 %, est inférieur à la moyenne nationale.

#### **4/ Fonds de Solidarité (FDS) et contrôle fiscal (CFE)**

Interrogé par la CGC au sujet de la relance des programmes de vérification sur place et de son articulation avec le contrôle de certains dossiers FDS par les BVG (Fonds de Solidarité), M. Fournel a apporté les éclaircissements qui suivent :

Le DG confirme tout d'abord avoir donné des directives de relance des opérations de CFE. Toutefois il indique que les indicateurs de réalisation pour 2021 ne sont pas arrêtés et ne constituent pas la priorité du moment. Ils pourraient suivre la logique celle qui a prévalu en 2020 (« *zéro pression* »), à savoir ne pas « *rajouter de la pression sur les indicateurs* ».

En revanche, les enjeux attachés au FDS sont cruciaux. Tous les services sont sollicités mais en premier lieu les SIE avec un déport possible vers les BVG et les PCE. La « task force » DGE a par ailleurs été mise en place.

Il n'y a pas de directives nationales et les pratiques sont différentes suivant les départements en fonction de la volumétrie et des enjeux concernant la participation et l'implication des BVG sur le FDS

Il est normal qu'un département comme celui de Paris soit plus impacté par le FDS étant donné le tissu fiscal et le nombre d'entreprises concernées. A titre d'illustration, le stock de FDS devant être traité « *en manuel* » en début de la semaine représentait un volume de 175.000 dossiers dont plus de 20.000 relevaient de la seule DRFiP75 (avec seulement 5 % des effectifs de la DGFIP).

Il convient donc d'organiser les équipes pour s'inscrire dans la durée, tenir, et ne pas provoquer un déséquilibre de charges.

Le nombre de dossiers FDS est appelé à encore augmenter avec un filtrage automatique concernant les données de décembre (sur 15.000 demande heures) qui laisse environ 15 % de dossiers en anomalie / traitement manuel / suspicions de fraude. Le système continue de bien fonctionner. Les dossiers ayant passé le filtre sont réglés à J+3.

Monsieur Fournel conclut qu'il a conscience de la nécessité d'un « séquençage » entre les deux types d'activité – CFE/ FDS - et y reviendra prochainement.

#### **5/ Concours en période de crise sanitaire**

=> Organisation des concours :

Même si certaines situations anormales ont été remontées ponctuellement, les oraux de concours en présentiel se passent plutôt bien avec un volume de 5.000 personnes concernées en l'espace d'un mois.

Il sera mis à l'étude la question de l'aménagement de la convocation des candidats valant dérogation au couvre-feu. Cependant l'administration (M. Rouseau) ne semble pas estimer que les plages d'organisation des concours soient susceptibles de déborder des horaires normaux.

=> Nombre de participations aux concours :

L'année 2020 faisant exception, l'administration n'envisage pas de reconduire la neutralisation du nombre de participations aux différents concours en 2021.

**Données COVID et force de travail à la DGFIP :**

Situation au	14//01/2021	Jour précédent	Variation en %
Nouveaux cas avéré positif Covid19 point hebdomadaire jeudi	<b>106</b>	149 (*)	<b>-29%</b>
ASA quatorzaine/septaine	133	106 (*)	25%
Agents présents	56 863	57 758	<b>-3%</b>
Télétravailleurs le jour de l'enquête	24 586	22 492	9%
% de télétravailleur/force de travail	<b>30%</b>	28%	2pts
Agents en ASA	628	581	8%
Agents en congés ou arrêt	12 581	13 744	<b>-8%</b>

(\*) semaine précédente, par exception